

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 27 AVRIL 2026 – 20h00

Délibération n° c\_20260427\_fin\_057

### Création d'autorisations de programme et crédits de paiement – Budget annexe Régie assainissement

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps (38 rue Georges de Mestral à Archamps – 74160), sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 50

présents : 44

procurations : 2

votants : 46

**PRESENTS** : H. ANSELME, C. ARHUERO, A. AYEB, F. BENOIT, M. BIGAND, C. BILLARD DE SAINT LAUMER, C. BONNAMOUR, S. BURETTE, O. CARRILLAT, D. CHAPPOT, S. CLAEYS, E. COLLOMB, N. CORVAÏA, C. COUTIN, E. DEAL, A. DUPRAZ, F. DUVAL, E. ESTANISLAO, Y. FOL, L. FOTI, M. GENOUD, G. GERDIL-MARGUERON, B. GONDOUIN, S. GRATAROLY, F. GUILLET, D. LASSALLE, J. LAVOREL, S. LUCAS, A. MAGNIN, C. MERLOT, M. MERMIN, S. MICHALOT, L. MIVELLE, G. NICOUD, J-L. PECORINI, B. PERREARD, C. PICCOT-CREZOLLET, F-E. PISSARD, A. RIESEN, E. ROSAY, D. ROULLET, C. SIFFERLIN, A. SORRENTI, C. VINCENT

**REPRESENTEES** : M. BISLIMI par L. FOTI, I. ROSSAT-MIGNOD par L. MIVELLE

**SUPPLEE** : N. DUPERRET par D. ROULLET

**EXCUSES** : C. DUTOIT, A. MARTINEZ REAL

**ABSENTS** : H. SERVANT, D. ZAMOFING

**Secrétaire de séance** : Madame Carole VINCENT

Le Conseil,

*Vu l'exposé de Monsieur Magnin, 3e Vice-Président,*

Dérogation au principe d'annualité, les Autorisations de Programme (AP) facilitent la gestion pluriannuelle des crédits : l'adoption d'une autorisation permet de dissocier le montant de l'engagement comptable nécessaire à la couverture d'une dépense à caractère pluriannuel du montant de crédits de paiement requis pour le règlement effectif de la dépense.

Ce mécanisme permet à l'entité d'engager une dépense dont l'exécution s'étale sur plusieurs exercices sans faire supporter le coût de l'intégralité de la dépense pluriannuelle sur les Crédits de Paiement (CP) d'un seul exercice, qui impacterait les conditions d'équilibre du budget. La dépense est réglée de manière graduelle sur plusieurs exercices, selon le niveau de consommation des CP prévus pour chaque exercice dans l'enveloppe de l'AP.

Cette gestion est une alternative à la procédure du report de crédits par le procédé des restes à réaliser.

La présente délibération a pour objet d'approuver la mise en place des AP/CP sur le budget annexe Régie assainissement selon différents types de projets.

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la délibération n° c\_20250317\_adm\_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière d'assainissement (hors gestion des eaux pluviales urbaines) ;*

*Vu la délibération n° c\_20260302\_fin\_007 du Conseil communautaire du 02 mars 2026 portant adoption du budget primitif 2026 – Budget annexe Régie assainissement ;*

*Après en avoir délibéré :*

**Article 1 : approuve** la création des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) du budget annexe Régie assainissement, comme suit :

CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENT - Budget annexe Assainissement

N° AP / niveau de vote	Libellé Autorisation de Programme	Montant total de l'AP en HT	2026	2027	2028	2029	2030	2031
110	Stations d'épuration	51 265 000	1 360 000	9 475 000	11 970 000	9 020 000	9 220 000	10 220 000
210	Infrastructures intercommunales (chaines de transfert, bassins de stockage restitution)	18 872 977	414 294	3 831 388	2 691 230	3 424 873	4 958 555	3 552 637
310	Reseaux gestion patrimoine	12 070 000	2 070 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
410	Réseaux opérations d'opportunité et devoiement	3 709 500	109 500	600 000	1 000 000	1 000 000	500 000	500 000
510	Extensions du reseau	3 035 000	910 000	100 000	210 000	250 000	670 000	895 000
610	Poste de relevage deversoirs d'orage équipement reseau	1 350 000	250 000	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000
710	Branchements	1 800 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
810	Service commun, équipement reseau	3 277 500	1 490 000	1 317 500	117 500	117 500	117 500	117 500
910	Etudes structurantes	350 000	250 000	50 000	50 000	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>95 729 977</b>	<b>7 153 794</b>	<b>17 893 888</b>	<b>18 558 730</b>	<b>16 332 373</b>	<b>17 986 055</b>	<b>17 805 137</b>

**Article 2 : autorise** Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

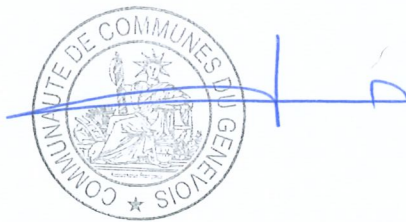
VOTE : POUR : 46

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,  
Carole VINCENT

Le Président,  
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère  
exécutoire de cette délibération :

- Télétransmise en Préfecture le 28/04/2026
- Publiée le 28/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.